

Conseil communautaire du 10 février 2009

Présents (41) :

Mrs et Mmes Cabé Robert, Labadie Jean Jacques, Laborde Michel, Bézineau Bernard, Gachie Florence, Baqué Michel, Beyrière Christine, Lagrave Xavier, Leblond Jean Claude, Heuille Philippe, Lalanne Joël, Boulin Thierry, Gaïotti Jacques, Dehez Gérard, Grémiaux Jean Claude, Darricau Hervé, Bernard Michel, Labarbe Jean Louis, Barrouillet Corinne, Lalanne Jean Michel, Larrieu Marcel, Lafenêtre Jean, Courrèges Francine, Léon Jean, Brèthes Michel, Baquié André, Raineson Nathalie, Fabères Nadine, Carrère Christian, Saint Germain Dominique, Dimbernath Yves, Doreilh Jean Paul, Lion Stéphane, Lamarque Jean Paul, Darrieutort Michel, Barros Jean Michel, Michel Alain, Marque Michel, Terrain Benoît, Laborde Benoît, Darracq Annie.

Absents représentés :

Biarnès Thierry par Darricau Hervé ; Lalanne Aline par Lamarque Jean Paul

Absent non représenté : néant

M. le Maire de Barcelonne accueille l'assemblée et lui souhaite la bienvenue dans sa commune.

M. le Président donne lecture du compte rendu de la séance du 10 janvier 2009.

M. Bézineau signale une erreur de frappe : c'est M. Léon qui est désigné quatrième vice président et non M. Larrieu.

Compte tenu de la correction de cette erreur, le compte rendu de la séance du 10 janvier 2009 est approuvé à l'unanimité.

M. le Président passe à l'ordre du jour :

1°) Approbation du règlement intérieur

M. Le Président rappelle que l'établissement du règlement intérieur est une obligation pour les EPCI comprenant une commune de plus de 3 500 habitants.

Sur la base d'un document envoyé aux conseillers communautaires, il propose une rédaction de règlement intérieur.

Ce document détaille les modalités de fonctionnement de l'assemblée délibérante : réunions et tenues du conseil communautaire, commissions consultatives, débats et votes des délibérations, comptes rendus des débats et des décisions, information des élus et de la population.

Concernant l'information des conseillers municipaux et de la population, M. Doreilh souhaite que la communauté de communes édite un bulletin d'information au moins une fois par an, même si cela représente un coût. M. Bézineau souligne que cette information est indispensable pour que la population identifie clairement les compétences exercées par la communauté de communes.

M. le Président confirme qu'un effort doit effectivement être porté sur l'information à la population. Il rappelle par ailleurs l'obligation pour les Maires de présenter le rapport annuel d'activités réalisé par la communauté de communes devant leur conseil municipal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire approuve le projet de règlement intérieur proposé.

2°) Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2009

M. le Président rappelle que le débat d'orientation budgétaire est également une obligation pour les EPCI comprenant une commune de plus de 3 500 habitants.

Sur la base d'un document envoyé aux conseillers communautaires, il dresse un état du contexte économique général et propose les perspectives de dépenses de fonctionnement et d'investissement proposées par le Bureau pour l'exercice budgétaire 2009.

Budget principal Section de Fonctionnement

- Réalisation d'un bulletin d'information de la Communauté de Communes.
- Etude de la généralisation du haut débit internet sur l'ensemble du territoire communautaire. M. le Président informe l'assemblée d'un nouveau dispositif destiné aux zones non desservis par l'ADSL. Un opérateur met à disposition gratuitement le matériel de liaison satellite moyennant la prise en charge par les ménages de la mise en place du matériel. Il propose d'examiner cette proposition afin de vérifier si elle peut représenter une solution raisonnable pour les ménages mal desservis. M. Baquié fait état de son expérience d'équipement de la mairie de Gée Rivière : le service est satisfaisant mais la collectivité a dû assumer l'achat du matériel de connexion.
- Poursuite de la mission de l'agence départementale d'aide aux collectivités locales (ADACL) pour conseiller les communes dans la réalisation de documents d'urbanisme et possibilité d'une aide financière de la communauté de communes aux communes pour l'élaboration de documents d'urbanisme (création de cartes communales et de PLU) et éventuellement de PPRI (plan de prévention des risques d'inondation);
- Etude d'un programme local de l'habitat (PLH)
- En matière de voirie :
Consécutivement à la fusion des communautés de communes du Bas Adour Gersois et du canton d'Aire sur l'Adour, la compétence voirie a été redéfinie. Désormais, la communauté de communes est compétente :
 - pour le fauchage des bas-côtés, c'est une nouveauté pour les communes landaises ;
 - pour les travaux d'élagage, c'est une nouveauté pour les communes gersaises ;
 - en matière de signalétique routière.
- En matière de petite enfance :
 - Financement direct ou par l'intermédiaire du CIAS de la halte garderie de Barcelonne (association les Jardins à Malices) et du RAM du Bas Adour Gersois (association les Calinous) ainsi que de l'association des assistantes maternelles « Les Pitchouns ». Les montants de subventions versés en 2008 seront reconduits en 2009.
 - Financement du centre intercommunal d'action sociale (CIAS) pour le lancement de la halte garderie et du RAM sur les communes landaises (septembre 2009 au plus tôt) dans le cadre du contrat enfance jeunesse signé avec la CAF des Landes.

- En matière de tourisme :
Augmentation de la subvention à l'Office de Tourisme communautaire (OTC) qui va procéder à un renouvellement de son site internet et créer de nouveaux documents touristiques d'appel.

Budget principal Section d'investissement

1°) Voirie :

Réalisation d'un programme annuel de voirie conforme aux années précédentes sur les deux communautés de communes fusionnées et aux nouvelles compétences dévolues à la communauté de communes (réseau pluvial enfoui).

2°) Pôle personnes âgées :

- Poursuite du concours d'architectes, définition précise du programme définitif et lancement des consultations d'entreprises pour les premières tranches de travaux
- Démolition des immeubles qui seront rétrocédés moyennant l'euro symbolique par la commune d'Aire sur l'Adour à la communauté de communes.
- EHPAD : Il faudra envisager la réalisation de travaux d'aménagement avant le lancement effectif du programme d'agrandissement de l'établissement (peinture et revêtement des espaces communs, aménagement de la salle de restauration, divers travaux) afin de pouvoir bénéficier d'un financement attribué par l'Etat (dotation de développement rural).
- Mise à disposition par la commune d'Aire sur l'Adour des locaux du centre social Saint Louis. Ce local accueille aujourd'hui de très nombreuses permanences ouvertes à tous les usagers du canton d'Aire sur l'Adour. Il convient de faciliter l'accessibilité de cet immeuble de deux étages par l'installation d'un ascenseur et d'examiner les besoins précis de chaque utilisateur dans le cadre d'une mission de programmiste.

3°) Petite enfance

Les investissements prévus concernent la mise en place de la halte garderie itinérante sur les communes landaises. Cela suppose que d'ici la fin de l'année la réalisation des investissements suivants :

- achat d'un véhicule spécifique,
- travaux d'aménagement et de mise aux normes dans les 3 locaux communaux retenus.

4°) Tourisme

Le dispositif de signalétique touristique mis en place sur les communes landaises fera l'objet d'une actualisation.

Il sera étendu sur les communes gersoises.

5°) Action économique

- Aménagement de l'ancienne carrosserie de M. Bonnet sur la ZA de Peyres.
- Mise en oeuvre de la procédure du 1% paysage dans la perspective de l'axe autoroutier Langon – Pau. L'EPCI réalisera et soumettra les dossiers de financements auprès des partenaires co-financeurs.

- Financement d'une mission (confiée à la CCI 32) pour dynamiser le commerce à Barcelonne du Gers.
- Sécurisation, premiers travaux d'entretien la gare d'Aire sur l'Adour.
- Achat d'un immeuble et aménagement de locaux commerciaux au centre ville de Barcelonne.
- Constitution d'une réserve foncière de 36 hectares à Barcelonne du Gers en vue de la création d'une nouvelle zone d'activités économiques.

Budget annexe ZAC de Peyres

Le Bureau propose la programmation des opérations suivantes :

- Raccordement de la zone d'activités au futur échangeur autoroutier via le chemin de Perrot ;
- Installation de l'entreprise Lanux ;
- Achèvement de l'opération VEFA Sarrade (atelier de thermo-laquage).

M. le Président rappelle par ailleurs que le projet de cuisine centrale porté par la commune d'Aire est en cours de chiffrage. S'agissant de l'unité de restauration collective à destination des entreprises de la zone, une participation de la communauté de communes sera sollicitée de l'ordre de 300 000 euros soit 50% du coût, étalée sur 2 exercices .

Budget annexe zone de Champagne

Vente de la totalité des lots et réalisation des travaux de viabilisation de la zone.

Budget annexe zone des Arrats

Lancement des études préalables à la viabilisation, poursuite de la prospection pour augmenter les réserves foncières limitées à 5 ha aujourd'hui.

M. Lagrave considère que parmi les projets proposés, certains relèvent de la compétence du Conseil général : développement du haut débit internet, aménagement du centre Saint Louis. Par ailleurs, il conteste l'idée de création d'un restaurant d'entreprises et préconise l'extension du système de portage de repas auprès des entreprises qui le demanderaient.

M. le Président répond que concernant l'ADSL, le conseil général des Landes a adopté un règlement de soutien à condition que les EPCI soient maîtres d'ouvrage. Concernant le portage de repas auprès des entreprises, il estime que nombre d'entre elles ne disposent pas de locaux aux normes pour que le personnel se restaure dans de bonnes conditions. Le restaurant d'entreprises est une réponse à cette situation.

3°) Pôle senior :

Concours d'architecture ; sélection des quatre candidats appelés à concourir

M. le Président informe l'assemblée que le jury désigné par délibération du Conseil communautaire du 8 janvier 2009 s'est réuni le 6 février 2009.

Après examen des candidatures, le jury propose la liste des candidats admis à concourir.

Il s'agit des équipes suivantes :

- Cazaux- Daries (Saint Pierre du Mont)
- Bellocq (Dax)
- Cauty et Laparra (Ste Foy la Grande)
- Arodie Damian (Bordeaux/Paris).

M. le Président propose de confirmer la sélection des candidats admis à concourir établie par le jury. Le montant de l'indemnité forfaitaire versée à chaque équipe concurrente est fixée à 23 000 euros hors taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- confirme la proposition du jury et arrête la liste des candidats admis à concourir telle que présentée plus haut
- approuve le montant de l'indemnité qui sera versée à chaque candidat qui remettra un projet, soit 23 000 euros hors taxes.

4°) Adhésion au Pays Adour Chalosse Tursan

M. le Président précise que, règlementairement, un EPCI ne peut être scindé entre deux pays différents.

Il convient donc de choisir entre le Pays Val d'Adour auquel appartenait la communauté de communes du Bas Adour Gersois et le Pays Adour Chalosse Tursan dont le périmètre englobait la communauté de communes du canton d'Aire sur l'Adour.

Pour des raisons évidentes de poids démographique, il a été convenu dès les premières réunions de travail sur le projet de fusion que la nouvelle collectivité opèrerait pour une adhésion au Pays Adour Chalosse Tursan.

M. le Président propose donc de délibérer pour confirmer cette adhésion.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- d'adhérer au Pays Adour Chalosse Tursan ;
- d'autoriser M. le Président à procéder à toutes les démarches requises pour cette adhésion

D'autre part, il convient de désigner des représentants de l'EPCI au sein Conseil d'administration du Pays.

Conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts du GIP-ADT, le Conseil communautaire désigne à l'unanimité les représentants suivants au sein du conseil d'administration du Pays Adour Chalosse Tursan :

Représentant le chef-lieu du canton
Autres représentants

Robert Cabé
Bernard Bézineau
Jean Claude Grémiaux
Jean Léon

5°) Financement d'une opération de dynamisation du commerce de Barcelonne du Gers.

M. Grémiaux expose à l'assemblée que les commerçants de Barcelonne se sont récemment organisés en association. Cette nouvelle association a fait appel à la CCI du Gers pour mener une réflexion sur la dynamisation du pôle commercial par la mise en place d'actions de promotion, d'animation et de communication.

L'objectif est de freiner l'évasion commerciale et de pérenniser les activités commerciales, artisanales et les prestataires de services dans le contexte de la mise en service prochaine du contournement routier du bourg et de déplacement du Centre Leclerc.

La CCI du Gers propose de réaliser une enquête qualitative de la zone de chalandise de Barcelonne. La synthèse de l'étude servira de base de travail à l'élaboration d'un plan d'actions de marketing. Une participation de la communauté de communes est sollicitée à hauteur de 20 % d'un budget de 10 000 euros, soit 2000 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire a approuvé la réalisation de cette étude et la participation de la communauté de communes à hauteur de 20% d'une dépense prévisionnelle de 10 000 euros.

6°) Taxe de séjour : modification de la délibération du 8 janvier 2009

La délibération du 8 janvier instaurant la taxe de séjour sur l'ensemble du territoire prévoit la part additionnelle perçue par le département (10% du montant voté par la collectivité). Or si le département des Landes perçoit cette taxe additionnelle, ce n'est pas le cas pour le Gers.

Il convient donc de modifier la délibération pour acter les particularités départementales.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve la modification de la délibération du 8 janvier 2009 prenant en compte que le conseil général du Gers ne perçoit pas la part additionnelle à la taxe de séjour.

7°) Questions diverses

Voirie :

M. Larrieu informe l'assemblée qu'un recensement des dégâts liés à la tempête du 24 janvier sera réalisé afin de pouvoir solliciter des aides de l'Etat et du Conseil général des Landes.

Il communique les résultats de la consultation pour les travaux de curage des fossés :

La fin de ces travaux est programmée 1^{ère} semaine d'avril.

Il met en évidence l'augmentation des budgets voirie qui ont doublé en 3 ans. Face à cette situation, il conviendra d'arbitrer entre ce qui est souhaité et ce qui est possible.

Il estime que les charges transférées en matière de réseau pluvial ont tendance à être sous évaluées.

Benoît Laborde estime que l'inflation des coûts s'explique par un recours plus important aux prestations d'entreprises au détriment des travaux en régies et par l'augmentation du coût des matériaux.

Suppression de la taxe professionnelle :

M. le Président fait état des dernières propositions de M. le Président de la République en matière de taxe professionnelle. La suppression de cet impôt pose le problème du financement des collectivités locales, notamment des EPCI qui ont pour seule ressource la TPU. Il dénonce un transfert de fiscalité des entreprises vers les ménages et estime que c'est une erreur de couper le lien entre les entreprises et les collectivités qui risquent de limiter leurs investissements en matière de développement économique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.